

La traçabilité informatisée des bois

Un projet de l'OIBT a piloté une technique permettant de vérifier l'origine légale des bois péruviens

par Micha Torres

Directeur de projet, *Bosques, Sociedad y Desarrollo*
(micha@adonde.com)

En 2008, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) a approuvé et financé un projet ayant pour objet de mettre au point au Pérou un système de traçabilité des bois reposant sur un dispositif pilote qui permet de suivre l'acajou issu des forêts tropicales péruviennes jusqu'au consommateur final situé aux États-Unis d'Amérique.

Au Pérou, les concessionnaires forestiers sont tenus par la loi de suivre des «plans généraux d'aménagement durable des forêts» afin de veiller à ce que leurs opérations soient efficaces et s'inscrivent dans la pérennité. La nécessité de faire preuve de la conformité à ces instruments et le désir d'améliorer l'efficacité de la production, et donc la compétitivité, a poussé à ce que l'on agisse pour disposer en temps réel d'informations vérifiables sur les bois prélevés en les suivant tout au long du processus de production. Un système de traçabilité forestière aussi fiable que transparent constitue un élément indispensable de la gestion durable des forêts.

Les objectifs déclarés du projet de l'OIBT, qui a été mis en œuvre par *Bosques, Sociedad y Desarrollo* (BSD), étaient de faciliter la traçabilité des bois péruviens à l'export, de dresser un bilan de la chaîne d'exportation et de recenser les exigences liées à la mise en œuvre d'un système de traçabilité, y compris les besoins institutionnels et budgétaires pour le déploiement volontaire du système par les entreprises péruviennes. L'un des produits clés est une proposition pour la mise en œuvre à grande échelle, à titre volontaire et sur des bases collaboratives, du système de traçabilité dans les régions forestières du pays. Les raisons motivant ce système sont résumées dans l'encadré 1. Une fois pleinement déployé, il devrait appuyer la consolidation du régime péruvien de concessions forestières en mettant en place un contexte favorable susceptible de permettre aux concessionnaires et collectivités de prouver aux marchés l'origine durable et licite de leurs produits.

Encadré 1. Raisons du déploiement d'un système de traçabilité des bois au Pérou

- Le programme relatif aux forêts inclus dans l'Accord de libre-échange entre le Pérou et les États-Unis d'Amérique exige une traçabilité des bois en conformité avec la Loi américaine Lacey. L'accord de libre-échange entre le Pérou et l'Union européenne traite aussi la question de la traçabilité dans le cadre du Plan d'action FLEGT.
- La traçabilité des bois permettra d'établir de meilleurs rapports de performance à l'intention de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui exige des certificats d'exportation pour l'acajou (*Swietenia macrophylla*) et le cèdre (*Cedrela odorata*).
- Les principaux marchés exigent de manière grandissante des informations vérifiables prouvant que les bois sont légaux et que les forêts dont ils sont issus sont en gestion durable, ce qui requiert, entre autres choses, un suivi des produits de la forêt jusqu'au consommateur final. L'agrément du gouvernement n'est pas considéré suffisamment fiable à cette fin; une certification indépendante et reconnue à l'international s'impose donc.
- La traçabilité informatisée permet d'améliorer les dispositifs de certification volontaire en place, tels celui du *Forest Stewardship Council*, et les complémente.

L'exercice pilote

Dans le cadre de ce projet de l'OIBT, dix acajous ont été suivis d'une forêt située en Ucayali au Pérou, en passant par leur transformation, jusqu'à l'arrivée des sciages d'acajou à leur destination finale aux États-Unis. Des bois prélevés dans la communauté autochtone de Yaminahua El Dorado, à proximité de la frontière entre le Pérou et le Brésil, ont été utilisés pour cet exercice pilote qui a été mené en coopération avec le régent forestier de la collectivité, l'entreprise forestière *Forestal Venao*.

Le système pilote informatisé de traçabilité a utilisé les technologies d'identification par radiofréquence (RFID) et à code-barres comme moyens de transmettre les codes électroniques de produits (EPC), avec la capacité de générer des informations à chaque étape de la chaîne de production. L'EPC est un code d'identification international unique qui réduit les possibilités de duplication et de copie et constitue une manière transparente et fiable de partager les données au niveau mondial. L'EPC est en mesure de fournir une identité unique à tout produit physique et peut servir à identifier un produit ou un objet individuel parmi des millions d'articles similaires. Destinés à devenir les transmetteurs essentiels des EPC pendant de nombreuses années, les codes-barres, de même que les étiquettes RFID, vont devenir de plus en plus chers.



De l'arbre...



... à la grume...



... à la scierie. Photos: M. Torres

1 PPD 138/07 Rev.1 (M)

2 Le Dispositif des régents forestiers a été mis au point afin de permettre à des petits propriétaires fonciers d'effectuer une demande de certification forestière en tant que groupe. Un régent forestier est responsable de la gestion durable des forêts des partenaires de sa collectivité.

... La traçabilité informatisée des bois

Dans ce système pilote, des puces RFID sont fixées sur les arbres sur pied, souches et grumes, tandis que des étiquettes à code-barres sont utilisées pour les produits subséquents, permettant ainsi d'informatiser les formulaires et méthodes de codification utilisés dans le cadre de la certification forestière par le *Forest Stewardship Council*. À l'avenir, ces données seront mises en ligne sur Internet, permettant ainsi de rendre transparent le contrôle de l'ensemble des processus pour les entreprises, les cabinets de certification, les autorités et les consommateurs finaux. Une puce RFID présente l'avantage de pouvoir intégrer les informations sociales et environnementales dans des formats multimédias. Outre les données commerciales usuelles, elle peut servir à transmettre aux consommateurs finaux d'autres renseignements, par exemple les caractéristiques historiques et culturelles des communautés autochtones (qui possèdent un tiers des forêts péruviennes).

Lancement du système pilote

Le système de traçabilité pilote informatisé a été lancé en août 2009 conjointement à la création du Comité de pilotage du projet. L'entreprise *MAP GeoSolutions* a été engagée pour: mener un inventaire électronique des bois à suivre; géoréférencer l'emplacement des bois au moyen du nec plus ultra de la technologie satellite; codifier les arbres sur pied ainsi que les grumes et branches après extraction; fixer les puces RFID et les étiquettes; prendre les mesures; et créer une base de données des taux de rendement arbre sur pied/grumes. Dans ces opérations, *MAP GeoSolutions* a travaillé étroitement avec *Forestal venao*. La première étape essentielle du processus de traçabilité a été franchie lorsque le bois a été suivi depuis le parc à grumes en forêt, en passant par les postes de contrôle et le transport fluvial, jusqu'à l'usine de transformation (une scierie) à Pucallpa. Durant cet exercice, la performance des postes de contrôle, des connaissances, des formulaires et des entités des secteurs public et privé a été évaluée.

La seconde étape clé a été franchie le mois suivant à la scierie de *Forestal Venao* à Pucallpa. Outre la vérification de la chaîne de traçabilité, les données de suivi du rendement grume/sciages ont été enregistrées. La troisième étape a été franchie avec le suivi du bois au fil des postes de contrôle de Pucallpa à Lima, le traitement du certificat d'exportation de la CITES et de l'expédition à partir du port de Callao à Lima. Le point d'orgue final qui a consacré le succès de la traçabilité fut l'arrivée des sciages d'acajou à la Nouvelle-Orléans aux États-Unis, en conformité avec les exigences du consommateur final.

Un partenariat public-privé

Pour déployer ce système pilote informatisé de traçabilité, le partenariat public-privé qui a été mis en place prévoit que chacune des parties (encadré 2) finance sa propre participation, fournisse la technologie et les permis nécessaires et invite les fournisseurs compétents à participer de la même manière. BSD a joué le rôle de modérateur, superviseur et coordinateur. Tous les partenaires ont participé au Comité de pilotage qui a orienté l'initiative et a discuté des conclusions et propositions d'actions ultérieures. La coopération entre les entreprises participantes a facilité l'analyse d'approches différentes et permis de repérer les anomalies et erreurs du système susceptibles de pouvoir être rectifiées lors du développement ultérieur d'un système de traçabilité forestière d'accès généralisé.

Encadré 2. Les participants

Ont participé à l'initiative, les acteurs du secteur public péruvien ci-dessous:

- Ministère de l'agriculture
- Ministère de l'environnement
- Université nationale agronome de La Molina
- Ministère du commerce extérieur et du tourisme
- Ministère de la production
- Autorité des accises et des douanes
- Gouvernement régional de l'Ucayali et ses antennes régionales
- Ministère de l'intérieur – Forces de la police nationale péruvienne
- Ministère de la défense – Forces armées
- Agence de supervision des forêts

Ont participé à l'initiative, les acteurs nationaux et internationaux du secteur privé ci-dessous:

- Communautés autochtones exploitantes d'acajou certifié
 - Communauté autochtone d'El Dorado et son régent forestier, *Forestal Venao S.R.L.*
 - *Unión de Comunidades Indígenas de la Frontera*
 - Union des acteurs forestiers certifiés
- Agences du recensement forestier informatisé et de géoréférencement – *MAPS GeoSolution* et GTza
- Des entreprises d'export et autres industries de services forestiers – *Forestal Venao* et *One Tree International*
- Prestataires de technologies de traçabilité et d'hébergement de site Internet – *Helveta*, *GS1*, *Trimble* et *Nitta*
- Opérateurs de logistique – *ALSA* et *Bertling Logistics*
- Secteur financier – *Macroconsult*, *Apoyo* et *Arowana*
- Entreprises d'expédition et autorités douanières – *Transoceanic*
- Consommateurs finaux aux États Unis

Le projet a testé une série d'options compatibles avec la traçabilité. Les logiciels adéquats ont également été testés afin d'assurer la compatibilité entre les divers acteurs forestiers et les logiciels supplémentaires nécessaires qui ont été proposés afin de déployer le système de traçabilité des bois. Cette approche fondée sur la coopération offre le meilleur moyen de créer au Pérou un système de traçabilité des bois qui soit viable, transparent et économique.

Déploiement à grande échelle

Les travaux menés dans le cadre de ce projet pilote sont actuellement élargis au niveau national pour permettre le suivi des bois issus de l'ensemble des forêts péruviennes. Les États-Unis et le Pérou ont récemment convenu d'un plan d'action en cinq points suite aux allégations persistantes d'exploitation forestière illégale et de commerce de bois illicites entre ces deux pays. Ce plan prévoit d'accroître le nombre d'inspecteurs d'exploitation ainsi que leur formation, les inspections sur site dans les concessions isolées, le développement continu de systèmes destinés à suivre la chaîne d'approvisionnement du bois et des poursuites pénales de quiconque – y compris des fonctionnaires – serait impliqué dans l'exploitation forestière illicite.